



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 février 2022

BUDGET PRIMITIF

2022

NOTE DE PRESENTATION

Le contexte général pèse de manière directe et décisive dans l'élaboration des budgets 2022 des collectivités locales.

C'est ainsi que la Ville de Saint-Mandé a dû faire face ces dernières années à des contraintes fortes obérant largement ses marges de manœuvre financières. Le coût global s'élèverait pour les finances de la Ville à 5,250 M€ sur la période 2020 et 2021. Le fonds de garantie de l'Etat versé à la commune qui vient d'être notifié par ses services est de 292 420 € et ce sans connaître les modalités de calcul retenues. L'aide de l'ARS, quant à elle, qui s'élève à 210 665 € fin 2021, ne couvrirait pas à ce stade 100% des dépenses engagées par Saint-Mandé pour le fonctionnement du centre de vaccination.

Par ailleurs, **Saint-Mandé voit son autonomie fiscale clairement remise en cause**, comme toutes les collectivités locales, avec :

- un levier fiscal limité dorénavant à la seule taxe foncière,
- des réformes fiscales imposées par l'Etat non compensées à 100%,
- des prélèvements sur ses recettes plus importantes (prélèvement sur les amendes de police par exemple),
- des dotations de l'Etat fléchées sur des orientations décidées par le Gouvernement.

Enfin, le contexte reste incertain avec plusieurs interrogations en 2022 : le prolongement ou non des effets de la crise sanitaire, la situation économique et sociale avec ses incertitudes sur le niveau d'inflation à venir, les résultats des prochaines élections et ses conséquences sur les nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités territoriales sans aucun doute défavorables pour ces dernières avec une contribution financière plus importante des communes, des départements et des régions au redressement des comptes publics. Avec la crise sanitaire et économique, la dette de l'Etat a augmenté de 650 Md€ pour atteindre plus de 115% du PIB fin 2021.

Au-delà du contexte général, la loi de finances et la revalorisation annuelle des bases fiscales impacteront les grands équilibres des budgets 2022 des collectivités locales

Promulguée le 30 décembre 2021, la loi de finances pour 2022 comprend différentes mesures avec notamment :

- la stabilité des dotations mais au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale et au détriment des villes comme Saint-Mandé (avec l'écêtement de la DGF),
- la réforme des indicateurs financiers qui pénalisera à l'avenir Saint-Mandé,
- la réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui réduit à la fois le périmètre des dépenses éligibles et revoit le taux retenu pour certaines dépenses (limité à 5,6% pour les dépenses informatiques gérées en nuage par exemple),
- la prise en compte des rôles supplémentaires sur les locaux à usage d'habitation en 2020 dans le calcul de la compensation fiscale versée depuis 2021 par l'Etat suite à la suppression de la taxe d'habitation,
- la mise en œuvre d'une compensation intégrale pendant 10 ans pour les nouvelles constructions de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le plus gros changement concerne la revalorisation des bases d'imposition. Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élèvera à +3,4% en 2022 avec l'inflation. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ne relève plus, en effet, du Parlement mais de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre.

Cependant, la hausse généralisée des prix alourdit également le panier des collectivités locales calculé selon un indice des prix des dépenses communales spécifiques : l'inflation subie par les communes est en effet presque trois fois supérieure à celle supportée par les consommateurs selon les études de la Banque postale. C'est ainsi qu'entre juin 2020 et juin 2021, l'inflation subie par les communes est de +1,12%, celle des consommateurs de +0,42%. La Fédération Française du Bâtiment anticipe l'arrêt de près d'un chantier sur trois faute de matériaux et d'envolée des prix.

Le projet de budget 2022 de Saint-Mandé s'élève à 63,6 M€ toutes sections confondues : 43,150 M€ en fonctionnement et 20,458 M€ en investissement.

Il confirme la volonté des élus de la majorité municipale, à la fois, **de mener à bien le programme issu des 100 engagements pris devant les saint-mandéens et de maintenir ses équilibres sur le plan financier.**

⇒ Mener à bien le programme issu des 100 engagements avec en 2022 :

- Une amélioration de la qualité des services rendus à la population avec **43,150 M€ de budget de fonctionnement** dont près de 0,978 M€ de crédits supplémentaires affectés directement à l'activité des services (les dépenses d'activités passent de 33,405 M€ en 2021 à 34,383 M€ en 2022),
- Une montée en puissance du programme d'investissement avec **près de 19 M€ de crédits d'équipements** inscrits dans le projet de budget.

⇒ Tenir ses engagements sur le plan financier : la construction du budget 2022 reprend les lignes directrices issues des 1ères orientations budgétaires présentées en début de mandature :

- les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) n'augmenteront pas,
- la trajectoire d'épargne brute restera supérieure au remboursement du capital de la dette. L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (2,864 M€) couvrira largement en 2022 le remboursement annuel de la dette (1,660 M€) permettant à la collectivité de se dégager des fonds propres plus importants pour financer ses dépenses d'équipement tout en limitant le recours à l'emprunt,
- en inscrivant un emprunt d'équilibre de 4,450 M€ dans le budget 2022, le niveau de dette sera maintenu autour de 20 M€, soit le montant de 2019, et la capacité de désendettement restera en dessous de 10 ans (inférieur au seuil d'alerte de 12 ans fixé par l'Etat) à la fin du mandat.

Nous détaillerons les grands équilibres et les principales actions du budget 2022 en fonctionnement (1) et en investissement (2).

1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Le budget de fonctionnement augmente d'1,9 M€ en 2022. Sur ces 1,9 M€ de recettes supplémentaires, plus de 0,8 M€ seront affectés à des nouvelles dépenses de fonctionnement et plus d'1 M€ (plus de 50%) seront dégagés de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

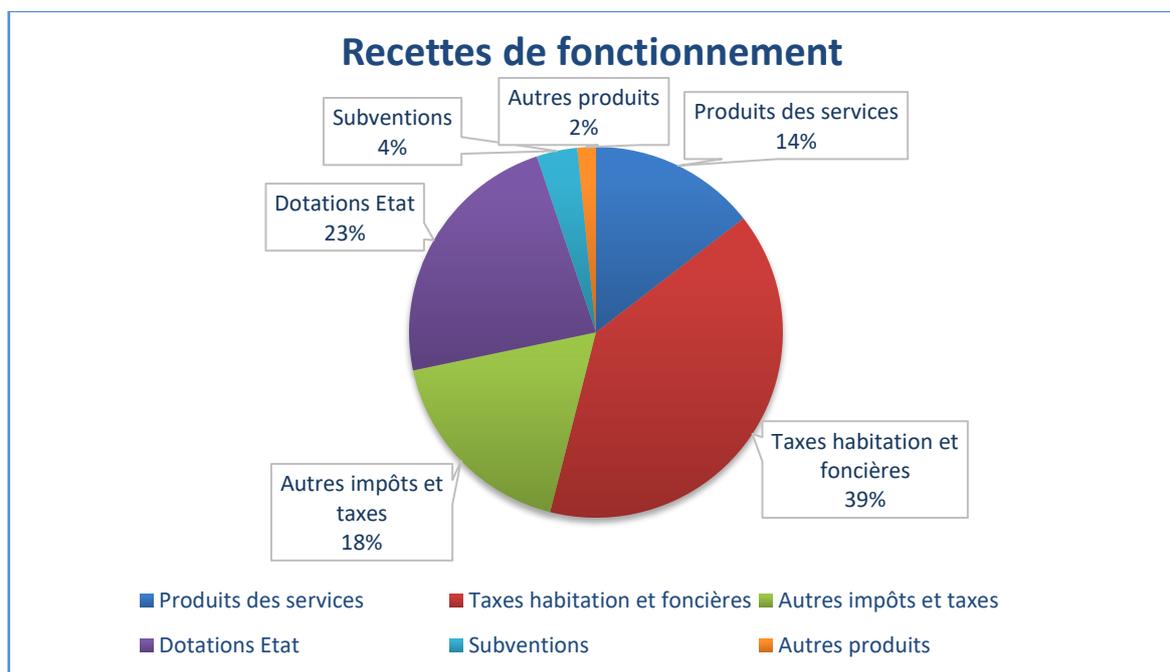
1.1) Les recettes de fonctionnement

Elles comprennent principalement :

- Les produits d'exploitation dont les produits des services municipaux,
- Les impôts et taxes,
- Les dotations, subventions et participation dont la dotation globale de fonctionnement (DGF).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
70 Produits d'exploitation	6 070 304 €	5 967 726 €	5 837 540 €	6 249 780 €
écart bp à bp n-1		-102 578 €	-130 186 €	412 240 €
évol. En % n -1		-1,7%	-2,2%	7,1%
Produits des services	2 824 244 €	2 776 026 €	2 715 360 €	2 806 006 €
Refacturation charges et mise à disposition du personnel	1 201 360 €	1 196 700 €	1 127 180 €	1 148 774 €
Stationnement	1 449 700 €	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €
FPS	400 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Droits de voirie et domaine public	195 000 €	195 000 €	195 000 €	495 000 €
73 Impôts et taxes (hors TEOM)	30 433 864 €	31 199 545 €	31 099 935 €	33 009 150 €
écart bp à bp n-1		765 681 €	-99 610 €	1 909 215 €
évol. En % n -1		2,5%	-0,3%	6,1%
TEOM	1 909 438 €	2 081 287 €	0 €	0 €
TH et TF	23 399 925 €	23 966 259 €	23 616 650 €	25 350 865 €
Droits de mutation	2 200 000 €	2 400 000 €	2 600 000 €	2 800 000 €
Autres impôts et taxes	4 833 939 €	4 833 286 €	4 883 285 €	4 858 285 €
74 Dotations, subventions et participations	3 583 903 €	3 516 667 €	3 629 780 €	3 199 045 €
écart bp à bp n-1		-67 236 €	113 113 €	-430 735 €
évol. En % n -1		-1,9%	3,2%	-11,9%
DGF	1 910 000 €	1 853 609 €	1 780 000 €	1 650 000 €
Allocations compensatrices fiscales	369 200 €	369 200 €	461 850 €	27 080 €
Subventions et autres dotations	1 304 703 €	1 293 858 €	1 387 930 €	1 521 965 €
75 Autres produits de gestion courante	373 076 €	395 876 €	371 275 €	375 105 €
013 atténuations des charges	110 000 €	112 200 €	150 000 €	150 000 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	40 571 147 €	41 192 014 €	41 088 530 €	42 983 080 €
76 Produits financiers	120 919 €	120 919 €	120 920 €	120 920 €
77 Produits exceptionnels	45 375 €	45 375 €	45 500 €	46 000 €
78 Reprise sur provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40 737 442 €	41 358 309 €	41 254 950 €	43 150 000 €
écart bp à bp n-1		620 867 €	-103 359 €	1 895 050 €
évol. En % n -1		1,5%	-0,2%	4,6%

La répartition des recettes de fonctionnement confirme le recul de l'autonomie fiscale des collectivités locales : après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le poids des impôts directs locaux ne représentent plus que 39% des recettes de la collectivité en 2022 contre 60% en 2020.



1.1.1) Les produits d'exploitation (dont les produits des services) : 6,250 M€ au BP 2022 contre 5,838 M€ au BP 2021 soit une hausse de +0,412 M€

L'augmentation porte principalement sur les droits de voirie et du domaine public avec l'application de la grille tarifaire d'occupation du domaine public votée en 2021 et la fin de l'exonération des droits de terrasses accordée par la commune pendant 2 ans à l'ensemble des commerçants de Saint-Mandé afin de les soutenir pendant les moments les plus difficiles de la crise sanitaire (0,495 M€ soit + 0,3 M€ par rapport au BP 2021).

Les autres produits des services augmenteront selon les estimations inscrites au BP 2022 de près de 0,100 M€ avec notamment les différentes activités proposées au Cresco (avec l'ouverture du studio d'enregistrement par exemple +0,050 M€).

Les recettes de stationnement et le FPS resteront stables dans le BP 2022 respectivement à hauteur d'1,450 M€ et de 0,350 M€.

Enfin les refacturations de personnel en direction du CCAS et des autres organismes sont ajustés en 2022 aux montants réalisés en 2021 (1,149 M€).

1.1.2) Les impôts et taxes : 33 M€ au BP 2022 contre 31,1 M€ au BP 2021 soit une hausse de +1,9 M€

La fiscalité directe des ménages 25,351 M€ (soit +1,734 M€ par rapport au BP 2022)

Une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition exceptionnelle en 2022

En application du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui depuis 2018 s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition sera de 3,4% en 2022.

Le maintien des taux d'imposition

Concernant la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 a, pour mémoire, voté la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale :

- environ 80% des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020 ;
- plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023 ;
- les foyers fiscaux qui continuent d'acquitter une taxe d'habitation cette année seront progressivement exonérés : après 35% en 2021, 65% en 2022 puis 100% en 2023.

Le produit de la TH sur les résidences principales, pour les personnes concernées encore en 2022, étant transféré à l'Etat, seule la TH sur les résidences non principales est maintenue pour les collectivités locales. Par décision de l'Etat, comme pour 2021, les taux restent gelés en 2022. Le taux de TH à Saint-Mandé sera de 22,93%, majoré de 20%, soit 27,52%, pour les résidences secondaires.

Le vote des taux porte donc sur les 2 taxes foncières : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Les taux d'imposition n'augmenteront pas. Ils seront donc fixés de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,55% comprenant, depuis 2021 suite à la réforme fiscale, la part communale au taux de 18,80% et celle du Département au taux de 13,75% en vigueur avant la réforme ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 10,90%.

Le produit fiscal de la TH et des TF est estimé à 25,351 M€ dans le budget 2022.

Fiscalité locale	produit fiscal 2019	produit fiscal 2020	bases d'imposition définitives 2021	taux 2021	produit fiscal 2021	bases d'imposition 2022 (avec reval. forfaitaire)	taux 2022	produit fiscal estimé 2022
Taxe habitation résidences principales	13 924 396 €	13 734 148 €			0 €			0 €
Taxe habitation résidences non principales	1 025 799 €	901 970 €	3 614 361 €	22,93%	828 773 €	3 737 249 €	22,93%	856 951 €
Taxe habitation résidences secondaires (majoration 20%)	168 432 €	178 321 €	3 464 742 €	4,59%	158 893 €	3 582 543 €	4,59%	164 295 €
Taxe foncière propriétés bâties	8 602 541 €	8 749 997 €	47 583 801 €	32,55%	15 475 357 €	49 201 650 €	32,55%	16 001 967 €
ville Saint-Mandé	8 602 541 €	8 749 997 €						
Département 94 => Villes suite réforme fiscale 2021	6 267 602 €	6 409 226 €						
Taxe foncière propriétés non bâties	7 697 €	7 790 €	77 186 €	10,90%	8 413 €	79 810 €	10,90%	8 699 €
Total 1	23 728 865 €	23 572 226 €			16 471 437 €			17 031 913 €
Compensation suite réforme fiscale (coef. Correcteur 1,519)	0 €	0 €			8 045 394 €			8 318 954 €
Allocations compensatrices TH	384 629 €	415 568 €			0 €			0 €
Total 2	24 113 494 €	23 987 794 €			24 516 831 €			25 350 865 €
évolution		-0,5%			2,2%			3,4%

Les autres impôts et taxes (+0,175 M€)

Elles comprennent notamment les droits de mutation et la taxe de séjour qui sont estimés respectivement à 2,8 M€ et à 0,050 M€ en 2022. Concernant les droits de mutation, il est proposé d'augmenter les recettes de 0,2 M€ compte tenu des montants réellement perçus ces dernières années (3 M€ en moyenne par an).

La taxe de consommation finale d'électricité est estimée à 0,365 M€ en 2022.

Enfin, les attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris seront stables à 4,443 M€ suite au transfert de compétence et de fiscalité de la CVAE à la suite de la création de l'établissement.

1.1.3) Les dotations, subventions et participations : 3,2 M€ au BP 2022 contre 3,630 M€ au BP 2021 soit une baisse de -0,431 M€

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) -0,130 M€

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités locales ne subissent plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics. Cependant, le montant de la DGF est impacté par l'écrêtement qui finance la hausse des enveloppes de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine) décidée par l'Etat (+190 M€ en 2022), et s'applique aux communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen. C'est le cas pour la ville de Saint Mandé qui verra sa DGF de nouveau écrêtée en 2022 à hauteur de 130 000 € de BP à BP.

Pour rappel, la dotation de la compensation de la part salaires (d'un montant de 1 823 434 €) ne fait désormais plus partie de la DGF. Elle est intégrée dans l'attribution de compensation (AC) de la Métropole du Grand Paris. Pour 2022, l'évolution serait la suivante :

Evolution DGF	2019	2020	2021	2022
DGF	1 930 843 €	1 850 236 €	1 738 078 €	1 650 000 €
Part DGF intégrée dans l'AC Métropole du Grand Paris	1 823 434 €	1 823 434 €	1 823 434 €	1 823 434 €
Total	3 754 277 €	3 673 670 €	3 561 512 €	3 473 434 €
Ecart n-1		-80 607 €	-112 158 €	-88 078 €
Evol. n-1		-2,1%	-3,1%	-2,5%

Les allocations compensatrices -0,435 M€

Avec la réforme de la TH, les allocations compensatrices versées par l'Etat ont été intégrées dans le calcul de la dotation de compensation fiscale. Par rapport au BP 2021, la baisse est de 0,435 M€.

Evolution des allocations compensatrices fiscales	BP 2021	BP 2022
Compensation TH (tx actuel) => transférée fiscalité (chap. 73)	447 850 €	0 €
Compensation TF personnes de condition modeste (tx actuel)	4 000 €	4 500 €
Compensation TF exonération longue durée (tx retenu 2019)	10 000 €	10 329 €
Compensation TF abattement 50% base imposition locaux industriels	0 €	12 251 €
Total	461 850 €	27 080 €
Ecart n-1		-434 770 €
Evol. n-1		-94,1%

Les subventions et autres dotations +0,134 M€

L'augmentation des subventions et autres dotations est liée aux subventions versées par la CAF avec l'ouverture de la nouvelle crèche prévue en septembre 2022.

1.2) Les dépenses de fonctionnement

Globalement les dépenses de fonctionnement augmentent en 2022 de plus de 0,8 M€ par rapport au BP 2021 : les dépenses obligatoires baissent de 0,167 M€ grâce à l'action de la

collectivité (avec le financement des surcharges foncière limitant les pénalités issues de la loi SRU et une gestion rigoureuse de la dette) ; A l'inverse, les dépenses d'activités des services en direction des habitants augmentent de plus de 0,978 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
014 Atténuations de produits (prélèvements sur recettes) hors TEOM	4 689 431 €	4 809 816 €	5 544 820 €	5 414 850 €
TEOM	1 635 000 €	1 670 000 €	0 €	0 €
FPIC	900 000 €	900 000 €	900 000 €	910 000 €
Reversements sur FNGIR	3 754 816 €	3 754 816 €	3 754 820 €	3 754 820 €
Prélèvement art.55 loi SRU	34 615 €	155 000 €	890 000 €	250 000 €
Autres atténuations de produits (prélèvement amendes de police)	0 €	0 €	0 €	500 000 €
66 Charges financières (intérêts + ICNE)	625 060 €	586 750 €	475 000 €	438 235 €
Charges intérêts de la dette	663 611 €	611 250 €	575 000 €	450 000 €
ICNE	-38 551 €	-24 500 €	-100 000 €	-11 765 €
68 Dotations provisions pour risques et charges	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES	5 314 491 €	5 396 566 €	6 069 820 €	5 903 085 €
écart bp à bp n-1		82 075 €	673 254 €	-166 735 €
évol. En % n -1		1,5%	12,5%	-2,7%
011 Charges à caractère général	10 401 992 €	10 537 220 €	11 142 105 €	11 796 033 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	18 300 000 €	17 900 000 €	17 900 000 €	18 100 000 €
65 Autres charges de gestion courante	2 670 600 €	2 937 469 €	3 030 775 €	3 179 957 €
67 Charges exceptionnelles	1 204 455 €	1 303 507 €	1 232 250 €	1 207 250 €
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'ACTIVITES	32 577 047 €	32 678 196 €	33 405 130 €	34 383 240 €
écart bp à bp n-1		101 149 €	726 934 €	978 110 €
évol. En % n -1		0,3%	2,2%	2,9%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS CAF	37 891 538 €	38 074 762 €	39 474 950 €	40 286 325 €
écart bp à bp n-1		183 224 €	1 400 188 €	811 375 €
évol. En % n -1		0,5%	3,7%	2,1%
VIREMENT AU BUDGET D'INVESTISSEMENT (CAF brute)	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
écart bp à bp n-1		437 643 €	-1 503 547 €	1 083 675 €
évol. En % n -1		15,4%	-45,8%	60,9%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40 737 442 €	41 358 309 €	41 254 950 €	43 150 000 €
écart bp à bp n-1		620 867 €	-103 359 €	1 895 050 €
évol. En % n -1		1,5%	-0,2%	4,6%

1.2.1) Les dépenses obligatoires : 5,903 M€ au BP 2022 contre 6,070 M€ au BP 2021 soit,-0,167 M€

Malgré un nouveau prélèvement sur les recettes fiscales estimé à 0,500 M€ en 2022 imposé par l'Etat pour financer les transports en Ile-de-France (prélèvement sur le produit des amendes de police), **ces dépenses seront légèrement en baisse de 0,167 M€ par rapport au BP 2021 grâce à l'action de l'équipe municipale :**

- les intérêts des emprunts continueront de diminuer l'année prochaine en application d'une gestion rigoureuse de la dette (-0,125 M€ hors ICNE);
- et le prélèvement SRU sera également en forte diminution en 2022 grâce au financement des surcharges foncières menées antérieurement conformément au plan, d'actions programmé (- 0,640 M€) :

calcul prélèvement SRU	CA 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Nbre de logts sociaux manquant pour atteindre 25% (a)	1 425	1 425	1 425	1 425	1 425	1 425
Montant du prélèvement par log vacant = 25% du potentiel fiscal par habitat 2020 (b)	283	295	295	295	295	295
Montant brut du prélèvement (C)	403 658 €	420 410 €	420 410 €	420 410 €	420 410 €	420 410 €
Montant de la majoration : (d) = tm X (c) avec tm=2,2 à partir de 2021	100 915 €	504 490 €	504 490 €	504 490 €	504 490 €	504 490 €
Montant brut du prélèvement + majoration (e) = (c) + (d)	504 573 €	924 900 €	924 900 €	924 900 €	924 900 €	924 900 €
Montant des dépenses déduites (g) = surcharges foncières réalisées n-2	355 500 €	34 900 €	675 500 €	1 050 000 €	977 000 €	1 000 000 €
Montant net du prélèvement (e) - (g) = (k)	149 073 €	890 000 €	249 400 €	0 €	0 €	0 €

1.2.2) Les dépenses d'activités des services : 34,383 M€ au BP 2022 contre 33,405 M€ au BP 2021 (+0,978 M€)

En 2022, les dépenses d'activités des services s'élèveront à 34,383 M€ en hausse de près d'1 M€ par rapport à au BP 2021 traduisant un effort sans précédent de la collectivité afin d'améliorer encore la qualité des services rendus à la population. Elles comprennent notamment :

1) Les charges à caractère général qui s'élèveront à 11,796 M€ en 2022 (+0,654 M€ soit + 5,9% par rapport au BP 2021) ;

2) Les charges de personnel, estimées à 18,1 M€ en 2022 (+0,265 M€ soit +1,5% par rapport au réalisé 2021) ;

Evol.	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Estimation Réalisé 2021	Projet BP 2022
dépenses de personnel (012)	18 300 000 €	17 323 142 €	17 900 000 €	17 104 084 €	17 900 000 €	17 835 000 €	18 100 000 €

Pour 2022, il conviendra de prendre en considération les éléments de contexte suivants :

- La hausse annoncée du SMIC à hauteur de 1,5%,
- L'indemnité de 100 euros versée en janvier 2022 à certains agents pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, dite « prime carburant »,
- La revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C suite au relèvement de l'indice minimal de traitement porté à l'indice 340 à compter du 1er janvier 2022, et la bonification d'ancienneté d'1 an après reclassement pour les agents relevant des grilles de rémunération C1 et C2,
- Le GVT (Glissement Vieillesse technique), soit le coût des avancements individuels liés au déroulement de carrière des fonctionnaires à effectif constant,
- La généralisation du RIFSEEP à toutes les filières concernées,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan élargi de mise en stage des agents contractuels,
- Le coût des élections présidentielles et législatives,
- L'impact budgétaire sur l'année pleine du recrutement d'un manager de centre-ville, d'un Coordinateur Jeunesse, des 3 postes créés au sein du Conservatoire en septembre 2021 et du reclassement d'un agent de catégorie B de la filière d'enseignement artistique
- La finalisation des recrutements en cours correspondant aux postes vacants, notamment Assistante sociale/CESF, instructeur en droit des sols,

- Le renforcement des effectifs de la Police municipale qui devrait s'accélérer suite aux mesures prises pour renforcer l'attractivité de la police municipale de Saint-Mandé : 8 postes sont en cours de recrutement.
- L'élargissement du recours aux apprentis suite aux engagements de la Ville pris en ce sens (doublement des effectifs d'apprentis)
- La création de postes permettant la mise en œuvre des ambitions municipales et pour renforcer les services ressources (Responsable de formation, Chargé de communication, Responsable Seniors, Chargé d'opération).

3) et les autres charges de gestion courante pour 3,180 M€ qui intègrent notamment les subventions versées au CCAS et aux associations ainsi que les contributions obligatoires aux écoles.

Les dépenses d'activités financeront les mesures nouvelles conformément aux engagements pris en début de mandat.

Les priorités seront donc données au cadre de vie, à la sécurité et à la redynamisation du centre-ville et des commerces conformément aux orientations budgétaires présentées en début de mandature.

Propreté urbaine et cadre de vie, urbanisme, habitat et développement durable (2,3 M€ hors masse salariale).

- Extension en année pleine de la propreté quotidienne lancée en septembre 2021 (0,850 M€). Les services ont été réorganisés afin de pouvoir étendre les horaires d'intervention avec la présence des agents jusqu'à 21h en période hivernale et 22h en période estivale. L'augmentation des effectifs a été réalisée par la conclusion d'un marché public. Un prestataire assure désormais les opérations de nettoyage sur la partie Sud de la Ville suivant les mêmes horaires que les agents communaux ;
- Amélioration de l'entretien quotidien des espaces extérieurs et des voiries avec l'entretien des espaces verts, élagages, enlèvement des graffitis (1,7 M€). Les budgets restent globalement stables. Ils comprennent également les opérations de dératissage, les consommations et abonnement d'eau pour l'arrosage, les diverses plantations et aménagement d'espaces verts, l'entretien et la location de machines de propreté, les consommables et les fournitures ainsi que l'entretien des jeux extérieurs dans les écoles, les crèches et dans le jardin Alexandra David-Neel ;
- Fonctionnement, maintenance, entretien et mise aux normes de l'éclairage public, des feux tricolores et des réseaux divers (0,440 M€). Le changement de prestataire a permis de faire des économies d'échelle en regroupant de nombreuses prestations qui faisaient jusqu'alors l'objet de marchés distincts. Cependant, il convient de mettre aux normes les installations vieillissantes et un budget spécifique de 165 k€ a ainsi été prévu ;
- Les frais de fonctionnement du garage (carburants, assurance et entretien) pour 0,126 M€ ;
- Etudes sur les logements vacants (0,030 M€) ;
- Soutien au projet de recyclerie de l'association Tou's'Ressource en partenariat avec différents organismes publics : il s'agit de soutenir la création à Saint-Mandé d'un lieu de collecte, de tri, de réparation et de valorisation et de vente de divers produits (textile, livres, petits matériels et mobiliers).

Sécurité et tranquillité publique (0,090 M€)

Les objectifs principaux pour 2022, de la Direction de la Police Municipale sont les suivants :

- Assurer la mise en route de la Brigade Cynophile. Le financement de la formation de l'agent et de son chien ayant été validé sur le budget 2021, le coût à supporter sera beaucoup moins important et résidera dans l'acquisition de petit matériel soit quelques centaines d'euros tout au plus ;

- Assurer le fonctionnement normal de l'activité de la Direction à travers la reconduction des contrats de maintenance des équipements radios, armes et autres éthylomètres pour un montant prévisionnel de 19.800 Euros ;
- Proroger les contrats de prestation de service comme la fourrière automobile et la fourrière animale pour un montant prévisionnel de 19.000 Euros ;
- Le renforcement des effectifs de la Police municipale comme indiqué plus haut afin d'assurer un fonctionnement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Redynamisation du centre-ville et des commerces (0,149 M€)

Le dynamisme commercial est tout autant à l'origine de l'attractivité d'une ville qu'il en est l'illustration. La crise sanitaire et les difficultés croissantes qu'elle pose aux commerçants rendent d'autant plus nécessaire la mise en place de stratégies commerciales, comme lutter contre la vacance, attirer des grandes enseignes, ou encore aider les commerçants.

Mettre en place les outils nécessaires au maintien et au développement d'un tissu commercial équilibré, diversifié et dynamique s'avère donc indispensable. Plusieurs outils sont mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif, dans le cadre d'une politique volontariste menée par la Ville :

- Elargissement du périmètre de préemption commerciale. Le droit de préemption permet aux communes d'acheter baux commerciaux, fonds artisanaux ou fonds de commerce pour les rétrocéder à un commerçant ou un artisan. En matière de protection du linéaire commercial, la préemption offre à notre commune l'opportunité de devenir propriétaire de locaux commerciaux et donc d'en décider de l'occupation. Dans le cadre d'une stratégie de développement d'un tissu commercial diversifié et attractif, ce dispositif permet d'agir directement sur les équilibres commerciaux : éviter la tertiarisation (banque, assurance, ...) de nos rues, assurer le maintien d'artisans de bouche de proximité, agir en créant les conditions nécessaires à l'implantation d'activités identifiées comme manquantes et nécessaires au dynamisme de la Ville ... Afin d'élargir le périmètre de préemption commerciale, une étude doit être réalisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre de notre convention partenariale ;
- La gestion des trois « boutiques éphémères ». Cette initiative a pour vocation de valoriser le commerce de proximité, de le dynamiser et de créer des lieux de convivialité. Il s'agit d'espaces de vente proposés aux artisans, artistes, jeunes créateurs ou entrepreneurs qui ont besoin d'une vitrine, pour pérenniser leur activité ;
- Un nouveau programme d'animations commerciales afin de préserver et développer le dynamisme commercial :
 - o Braderies du mois de juin (piétonisation du Val de Gaulle pendant trois samedis),
 - o Fête de l'Automne (piétonisation du Val de Gaulle),
 - o Marché de Noël,
 - o Concours de vitrines de Noël.
- Réalisation d'un nouveau Guide de la Ville qui invite les Saint-Mandéens à redécouvrir les commerces autrement.

Par ailleurs, les actions en faveur de la petite enfance, de la vie scolaire, de la culture et du sport ainsi que de la jeunesse seront renforcées

La petite enfance (1,8 M€) :

- La création de 26 places de crèche à compter de septembre 2022 ;
- La création d'un guide petite enfance à destination des familles et la création d'une plateforme de gestion destiné à faciliter la communication entre les parents et les enfants dans les crèches ; Cette nouvelle application sécurisée est entièrement dédiée aux familles. Elle permettra de mettre en lumière le projet de chaque établissement, de

proposer des articles Petite Enfance, de rendre visible les actions pédagogiques par le biais de photos commentées mais aussi d'informer sur les conférences et ateliers parents/enfants proposés mensuellement par la Maison de la Famille ;

- La création d'un guide petite enfance à destination des familles ;
- Le Processus de labellisation des établissements petite enfance avec l'association Label Vie ;
- La mise en place d'une allocation pour les familles qui emploient une assistante maternelle libérale.

La Vie scolaire et les activités péri et extra-scolaires (0,850 M€) :

- L'aide financière de la ville pour l'organisation des classes de découverte ;
- Le développement d'ateliers d'animation le mercredi et pendant les vacances scolaires ;
- Et une offre de mini séjour plus importante en 2022 (séjours de ski, vacances de printemps et été).

La restauration de la petite enfance et dans les écoles avec, depuis le 1^{er} septembre dernier, l'application du nouveau marché de restauration (1,7 M€) :

- Le passage de 25 à 50% de produits bio dès la rentrée de septembre 2021 (puis à 70% en septembre 2023 et 80% en septembre 2024) : 62% d'achats responsables, 6 composantes locales par semaine, 80 % de produits frais, de saison et de proximité et 100% viandes rouges et blanches, label rouge, poissons issus de la pêche durable.

La culture (0,460 M€) :

- Avec l'ouverture en septembre 2022 d'un nouvel équipement du Conservatoire à la pointe Paul Bert ;
- La structuration de l'offre de programmation, la mise en œuvre des Parcours d'éducation artistique et culturelle, le développement des ateliers d'innovation : e-sport, ateliers numériques...et l'installation de la Micro-folie (Automne 2022) au Cresco ;
- Le développement des ressources numériques et l'actualisation des fonds à la Médiathèque ;
- La valorisation du fonds d'arts plastiques et rédaction d'un catalogue raisonné et la numérisation d'une sélection de documents d'archives issus du fonds ancien aux Archives.

Sports (0,165 M€)

- Extension des prestations sportives proposées par la ville avec l'ouverture de la piscine le mercredi soir jusqu'à 22h, recours au sauna de la piscine et de la salle Omnisports sur ces mêmes horaires ;
- Lancement d'une nouvelle discipline sportive avec la mise en service d'un mur d'escalade au gymnase du Centre Sportif au 2^e trimestre 2022 ;
- Et lancement prévu des "dimanches en familles" au Stade des Minimes permettant de faire du sport en famille sur les terrains.

Jeunesse (0,020 M€)

- BAFA Stage de formation générale organisée en intra sur la ville ;
- Mise en œuvre d'une aide financière pour le stage BAFA 3 de spécialisation ;
- Dispositif « Pass Initiative Jeune », Permis citoyen, sessions de formation PSC1 et formation « faire du baby-sitting » ;
- Organisation de conférences thématiques (harcèlement scolaire, orientation explication parcoursup, prépare ta rentrée/ton Bac/ton brevet, info lutte contre addictions...etc....) ;
- Forum des métiers (filiales de l'Apprentissage, école d'art, nouvelles technologies, artisanat...) ;
- Exposition, ateliers « égalité homme femme » en partenariat avec le CCAS,

- Actions suppl dans le cadre du nouveau conseil municipal des jeunes

Tout comme les actions en faveur de l'animation de la ville qui auront lieu tout au long de l'année

Animation de la Ville (0,580 M€)

L'équipe municipale a souhaité renforcer la programmation des animations et manifestations sur la Ville.

La programmation des différents temps forts de l'année a entièrement été revue, ainsi que l'organisation. Plusieurs évènements sont donc proposés en 2022 (0,300 M€) :

- Familles en Fête (anciennement le Printemps des Bébé). Le nom de la manifestation n'est pas encore arrêté ;
- Les Braderies estivales (piétonisation du Val de Gaulle, trois samedis en juin) ;
- Saint-Mandé fête l'Eté en Juillet et Août ;
- L'Accueil des nouveaux Saint-Mandéens ;
- La Fête de l'Automne (septembre) ;
- Un hiver enchanté à Saint-Mandé (décembre).

Ce programme nécessite un soutien logistique (0,280 M€). Il s'accompagnera également d'un plan de communication spécifique, avec de nouveaux supports de communication.

L'objectif est d'offrir aux Saint-Mandéens une programmation de qualité, familiale et conviviale, qui réponde aux attentes de chacun. Il est aussi question de rendre la ville plus attractive par le biais d'un programme festif riche et varié.

Le soutien aux associations sera maintenu ainsi qu'au CCAS

Vie associative (0,270 M€)

La ville maintiendra en 2022 son soutien en direction du milieu associatif (0,270 M€). La crise sanitaire a fortement impacté le tissu associatif. Les associations jouent un rôle majeur dans la vie de la commune, qui leur attache une grande importance ainsi qu'au lien social qu'elles véhiculent.

CCAS (0,900 M€)

La Ville confirme la tenue de ses engagements auprès des personnes fragilisées et des plus vulnérables.

Enfin l'administration générale sera également renforcée afin d'améliorer le service directement rendu à la population

Accueil unique

Avec 4 tours d'élections en 2022, environ la moitié du budget fonctionnement du service de l'Accueil unique est dédié aux élections à venir (14 000 €).

DSI (0,591 M€)

Actions et évolution de l'administration

- Cresco : Déploiement de la 3G/4G dans le bâtiment ;
- Famille : Déploiement de 14 tableaux interactifs pour les 3 écoles élémentaires et d'une tablette tactile à l'entrée de 2 crèches municipales en remplacement des badgeuses ;
- DSI : Amélioration de la performance et de la sécurité du système informatique et télécoms de la Mairie.

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Evolution du site internet de la Ville

- Petite enfance : offres de service et informations aux parents ;

- Conservatoire : Nouvelles pages Web présentant l'offre de service du Conservatoire et les nouvelles téléprocédures.

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Téléservices en ligne

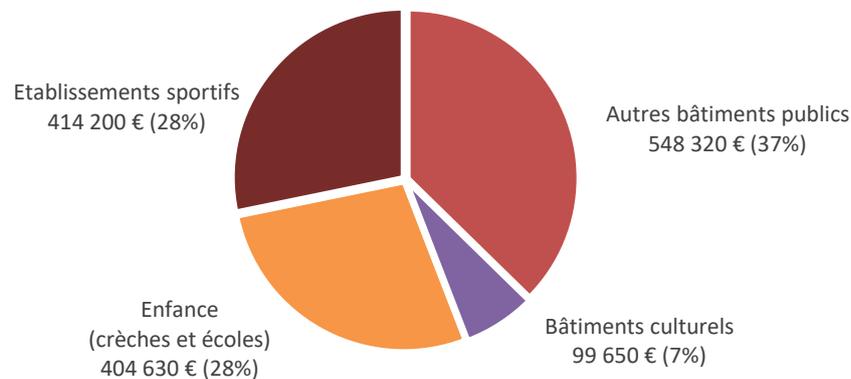
- Urbanisme : Portail « Dépôt en ligne » en ligne : 130 dépôts de dossiers d'urbanisme / an, Expérimentation PLAT'AU pour une dématérialisation complète avec les services de l'État, Organisation d'un accompagnement des usagers pour les dépôts de leurs dossiers ;
- Petite Enfance : Dématérialisation de la pré-inscription en crèche et des inscriptions aux réunions d'information sur les modes accueil : amélioration de l'efficacité de gestion et faciliter la démarche pour les parents (lisibilité et transparence) ;
- Famille : Connexion du portail citoyen et du logiciel de gestion du scolaire, périscolaire et petite enfance au futur Dossier Numérique du Citoyen (DNC) pour faciliter la transmission d'informations ;
- Conservatoire : Mise en ligne des formulaires de pré-inscription et de réinscription au conservatoire pour faciliter la gestion et simplifier la démarche entre les usagers et l'administration.

Entretien du Patrimoine bâti (1,5 €)

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 liées à l'exploitation des bâtiments communaux : maintenance, réparations, entretien courant, consommations des fluides, assurance des biens et contrôles réglementaires, représentent un budget total de près de 1,5 M€

Répartition des dépenses Patrimoine bâti (fonctionnement) par secteur :

Budget primitif Patrimoine bâti en 2022 - Répartition des dépenses globales de fonctionnement par secteur (%)



Avec en fonctionnement, 43,150 M€ de recettes et 40,286 M€ de dépenses, la ville de Saint-Mandé verra ainsi son niveau d'autofinancement augmenté en 2022 : celui-ci passera de 1,780 M€ en 2021 à 2,864 M€ en 2022.

Indicateurs de gestion	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
épargne de gestion	4 509 124 €	5 007 509 €	3 470 830 €	4 492 240 €
capacité d'autofinancement brut dégagé de la section de F	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
<i>taux d'épargne brute</i>	7,0%	7,9%	4,3%	6,6%
remboursement capital dette	1 613 614 €	1 625 000 €	1 550 000 €	1 660 000 €
emprunt d'équilibre	15 166 858 €	2 826 594 €	10 000 000 €	4 450 000 €
+ / - variation capital dette	13 553 244 €	1 201 594 €	8 450 000 €	2 790 000 €
stock dette au 01/01	20 094 013 €	20 078 397 €	18 456 066 €	16 933 475 €
stock dette au 31/12	33 647 257 €	21 279 991 €	26 906 066 €	19 723 475 €
épargne brute	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
capacité de désendettement au 31/12	12	6	15	7

2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

Au BP 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 20,458 M€.

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
16 Remboursement en capital	1 613 614 €	1 625 000 €	1 550 000 €	1 660 000 €
165 Dépôts et cautionnement versés	1 500 €	400 €	10 000 €	10 000 €
27 Autres immobilisations financières	0 €	8 200 €	10 000 €	50 000 €
020 Dépenses imprévues	0 €	0 €	190 000 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 615 114 €	1 633 600 €	1 760 000 €	1 720 000 €
20 Immobilisations incorporelles	728 560 €	672 550 €	540 000 €	430 000 €
21 Immobilisations corporelles	6 494 976 €	9 671 016 €	6 690 890 €	11 525 760 €
23 Immobilisations en cours	11 841 000 €	150 000 €	2 448 200 €	5 585 000 €
204 Subventions d'équipement versées	671 000 €	736 861 €	1 465 910 €	1 197 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	19 735 536 €	11 230 427 €	11 145 000 €	18 737 760 €
45 Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 350 650 €	12 864 027 €	12 905 000 €	20 457 760 €

Elles sont affectées de la manière suivante :

2.1) Les dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette (1,660 M€) : 1,720 M€.

Elles seront largement couvertes par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (2,864 M€) conformément aux règles de bonne gestion que la commune a défini lors des orientations budgétaires de décembre dernier. Le profil d'extinction de la dette tient compte de la mobilisation de l'emprunt de 2,8 M€ contracté avec le Crédit Agricole en 2020.

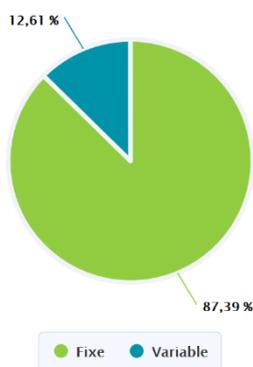
Le profil d'extinction de la dette

Au 1er janvier 2022, le profil de l'extinction de la dette de la collectivité s'établira de la manière suivante :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	18 456 066	1 522 591	561 719	2 084 310	16 933 475
2022	16 933 475	1 650 896	443 253	2 094 149	18 082 579
2023	18 082 579	1 956 370	434 882	2 391 252	23 126 209
2024	23 126 209	2 170 071	412 112	2 582 183	20 956 138
2025	20 956 138	2 200 499	363 428	2 563 927	18 755 639
2026	18 755 639	2 153 279	313 991	2 467 270	16 602 361
2027	16 602 361	2 028 735	265 716	2 294 452	14 573 625
2028	14 573 625	1 989 691	222 148	2 211 839	12 583 934
2029	12 583 934	1 988 806	181 050	2 169 856	10 595 128
2030	10 595 128	1 535 992	144 086	1 680 079	9 059 136
2031	9 059 136	1 477 686	118 265	1 595 950	7 581 450
2032	7 581 450	1 456 496	92 355	1 548 851	6 124 954
2033	6 124 954	1 238 080	66 905	1 304 985	4 886 874
2034	4 886 874	1 265 455	45 480	1 310 935	3 621 419
2035	3 621 419	732 242	23 425	755 667	2 889 177
2036	2 889 177	537 933	17 963	555 896	2 351 244
2037	2 351 244	444 599	14 266	458 865	1 906 645
2038	1 906 645	351 266	11 676	362 942	1 555 379
2039	1 555 379	351 266	9 361	360 627	1 204 114
2040	1 204 114	351 266	7 047	358 313	852 848
2041	852 848	351 266	4 733	355 999	501 582
2042	501 582	351 266	2 419	353 685	150 316
2043	150 316	150 316	342	150 658	0

La structure de dette

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2022, la structure de la dette est sécurisée à 100%, classée A1 selon la charte Gissler (IV annexe – A24). Elle est à 87,39% composée d'emprunts à taux fixe.



2.2) Les dépenses d'équipement : 18,738 M€

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, 2022 connaîtra une accélération importante du programme d'investissement. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2025, la Ville prévoit d'engager près de 19 M€ de crédits d'investissement en 2022.

PPI	2022						
Politiques publiques	Dépenses annuelles récurrentes (1)	Dépenses engagées (2)	PRT - Prog de rénovation Thermique (3)	Autres Mesures Nouvelles MN (4)	Dépenses TTC (1+2+3+4)	Subvention HT + autres recettes	Charge nette
1 Administration générale	540 000	20 000	1 200	486 000	1 047 200	91 750	955 450
2 Urbanisme et grands projets d'aménagement	25 000	1 017 000	0	7 010 000	8 052 000	6 767 000	1 285 000
3 Propreté et cadre de vie	1 645 000	0	0	5 435 000	7 080 000	172 900	6 907 100
4 Sécurité et tranquillité publique	60 000	0	0	173 900	233 900	15 000	218 900
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	48 300	0	5 000	500 810	554 110	181 070	373 040
6 Petite enfance et familles	27 400	0	17 000	120 500	164 900	53 335	111 565
7 Vie scolaire et périscolaire	181 650	100 000	332 000	535 000	1 148 650	346 635	802 015
8 Sport et vie associative	100 000	0	15 000	205 000	320 000	6 250	313 750
9 Développement économique et animations commerciales	30 000	0	0	105 000	135 000	0	135 000
10 CCAS et Centre de soins	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
Total général	2 659 350	1 137 000	370 200	14 571 210	18 737 760	7 633 940	11 103 820

2.2.1) Les dépenses déjà engagées : 1,137 M€

Elles concernent en 2022 :

- la fin de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) des bâtiments communaux (20 000 €) ;
- la participation de la Ville à la construction d'un lycée par le syndicat à vocation unique (SIVU) de Vincennes et Fontenay (subvention annuelle de 100 000 € versée pendant 10 ans (de 2017 à 2026) ;
- les subventions pour surcharges foncières liées à 3 opérations en 2022 (1 017 000 €) :
 - 182 rue Gallieni (742 000 €)
 - Pointe P. Bert (100 000 €)
 - 66 De Gaulle (175 000 €)

2.2.2) Les dépenses annuelles d'entretien et de renouvellement du patrimoine mobilier et immobilier : 2,659 M€

Comme chaque année, la collectivité consacre une partie de ses investissements au renouvellement et à l'entretien de son patrimoine. Pour 2022, ils concernent principalement :

- L'administration générale avec la DSI parc informatique (0,280 M€), l'achat de mobiliers et d'équipements pour l'ensemble des services (0,130 M€), les travaux annuels des bâtiments administratifs dont l'Hôtel de Ville (0,120 M€) ;
- La propreté et la cadre de vie (1,645 M€) comprenant principalement les travaux annuels de réfection de voirie (0,400 M€), la sécurisation des passages piétons (0,100 M€), le mobilier urbain (0,160 M€), les interventions annuelles en matière d'aménagement des espaces extérieurs (0,300 M€), des travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore (0,325 M€) ;
- La sécurité et la tranquillité publique pour des équipements et matériels divers (0,060 M€) ;
- Les affaires culturelles liés aux travaux annuels et l'achat de matériels et équipements (0,048 M€) ;
- La vie scolaire et périscolaire (0,181 M€) avec les travaux d'été dans les écoles (0,085 M€), le renouvellement annuel de mobiliers et de matériels divers (0,061 M€) et les aires de jeux (0,035 M€),
- Et enfin, le sport et la vie associative (0,100 M€) avec les travaux annuels dans les différents équipements sportifs et le renouvellement de matériels divers.

2.2.3) Le plan de rénovation thermique (PRT) des bâtiments communaux : 0,370 M€

2022 est la 2^{ème} année d'exécution du plan d'ensemble chiffré à 3,160 M€ sur 5 ans (2021-2025). Il financera cette année le remplacement des ouvrants et la mise en place d'éclairage LED dans l'école C. Digeon.

PPI - Programme de Rénovation Thermique	Total 2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025
1 Administration générale	396 753	27 888	1 200	75 355	204 110	88 200
Remplacement des fenêtres salle des fêtes HDV	63 155			63 155		
Rénovation thermique HDV	83 000				83 000	
Remplacement des chaudières	75 000				75 000	
Mise en place de robinets thermostatiques	8 000				8 000	
Rénovation thermique Dépôt Jeanne d'Arc	219 888	27 888	1 200		102 600	88 200
Rénovation thermique Centre J. Bertaud	30 710			12 200	18 510	
4 Sécurité et tranquillité publique Locaux PM	59 537	25 937	0	0	0	33 600
P3 Remplacement des ouvrants SV et DV 4/6/4 par des menuiseries 4/16/4	33 600					33 600
P1 Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation	25 937	25 937				
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	78 400	0	0	38 400	40 000	0
P1 Remplacement des chaudières existantes Conservatoire	38 400			38 400		
P2 Toiture végétalisée Conservatoire	40 000				40 000	
6 Petite enfance et familles	375 530	0	17 000	57 000	63 600	237 930
P3 Remplacement de l'isolation de la toiture terrasse + végétalisation Maison du Bois	125 000					125 000
P1 Remplacement des deux chaudières Maison du Bois	57 000			57 000		
P2 Eclairage LED Maison du Bois	63 600				63 600	
P3 Remplacement des anciennes menuiseries aluminium extérieures C. La Tourelle	112 930					112 930
P1 Eclairage LED C. La Tourelle	17 000		17 000			
7 Vie scolaire et périscolaire	1 533 790	421 470	332 000	62 000	324 600	393 720
P1 Rénovation thermique - Remplacement LED La Tourelle	26 988	26 988				
P1 Mise en place de circulateurs à débits variables Tillon	12 000			12 000		
P1 Remplacement Eclairage LED Tillon	99 498	99 498				
P1 Remplacement des ouvrants notamment le RDC Digeon	544 833	262 833	282 000			
P3 Remplacement de la verrière du gymnase Digeon	69 120					69 120
P1 Remplacement Eclairage LED Digeon	132 151	32 151	50 000	50 000		
P2 Remplacement des ouvrants P. Bert	649 200				324 600	324 600
8 Sport et vie associative	629 253	396 693	15 000	177 600	39 960	0
P1 mise en place de 2 chaudières gaz à condensation CS R. Vergne	236 014	236 014				
P1 Remplacement Eclairage LED CS R. Vergne	30 000			30 000		
P1 Fenêtres restantes côté commandant mouchotte CS R. Vergne	53 642	53 642				
P1 Isolation ext. et réfection Mur Gymnase CS R. Vergne	42 089	42 089				
P2 Remplacement des menuiseries extérieures G. Benzoni	39 960				39 960	
P1 Mise en place de radiateurs électriques performants G. Benzoni	13 200			13 200		
P1 Remplacement Eclairage LED G. Benzoni	10 000			10 000		
P1 Remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage S.O	18 000			18 000		
P1 Remplacement chaudière gaz à condensation + ballon de stockage ECS S.O	64 948	64 948				
P1 Remplacement Eclairage LED S.O	20 000			20 000		
P1 Commande de chauffage régulation St. Minimes	15 000		15 000			
P1 Remplacement des ouvrants bois par des menuiseries peu émissives St. Minimes	26 400			26 400		
P1 Mise en place d'une production d'ECS par panneaux solaires therm. St. Minimes	60 000			60 000		
Total général	3 160 395	873 100	370 200	431 375	732 270	753 450

2.2.4) Les autres mesures nouvelles : 14,571 M€.

2022 verra la poursuite du programme de rénovation et d'embellissement de la Ville. Elle verra également le lancement de nouveaux projets phares de la mandature : les opérations Bérulle et Cochereau, l'ouverture de la nouvelle crèche (réaménagement de la salle J.P.Goude), l'étude de la rénovation de la Médiathèque et les travaux d'oasis de fraîcheur dans les écoles.

- Cadre de vie : 5,4 M€ avec en priorité les travaux de rénovation et d'embellissement du Quartier Nord (3,350 M€), les travaux d'aménagement de la pointe P. Bert

(1,250 M€) et des plusieurs rues communales ainsi que les travaux d'intervention au cimetière sud (0,100 M€) ;

- Urbanisme, grands projets d'aménagement et développe durable : 7,010 M€ intégrant pour 6,9 M€ l'acquisition en VEFA du bâtiment Bérulle et 0,050 M€ sous forme de subvention pour soutenir le nouveau projet de recyclerie à Saint-Mandé ;
- Sécurité et tranquillité publique : 0,173 M€ dont 0,113 M€ liés à l'achat d'équipements nouveaux (radars pédagogiques, kit PPMS, ordinateurs embarqués, équipements divers et barrières anti-véhicules) et 0,060 M€ pour la poursuite du programme annuel de vidéo-protection ;
- Affaires culturelles : 0,501 M€ comprenant l'achat de mobiliers spécifiques afin d'accompagner le développement des activités proposées par Cresco (0,039 M€), l'achat de mobiliers, matériels et équipements neufs liés au nouveau studio de musique du Conservatoire à la Pointe P. Bert (0,139 M€) et le lancement en 2022 du marché de maîtrise d'œuvre lié à la rénovation de la Médiathèque (0,250 M€) ;
- Petite enfance et vie scolaire : 0,120 M€ dont 0,080 M€ de mobiliers et d'équipements neufs liés à l'ouverture de la nouvelle crèche prévue en septembre 2022 et 0,500 M€ pour la création d'oasis de fraîcheur dans la cour d'école P. Bert ;
- Sport et vie associative : 0,205 M€ en 2022 pour des travaux de rénovation au Centre Sportif R. Vergne poursuivant le programme de travaux de rénovation des équipements sportifs engagé en 2021 (Stade des Minimes et Gymnase Benzoni) ;
- Développement économique : 0,105 M€ afin de financer le programme de rénovation des devantures commerciales et une provision dans le cadre de préemptions commerciales possibles ;
- Administration générale : 0,486 M€ en 2022 dont 0,170 M€ concernant la DSI et 0,115 M€ afin d'acquérir de nouveaux véhicules.

2.3) L'ensemble des dépenses d'investissement sera financé par les fonds propres et un emprunt d'équilibre fixé dans le projet de budget à 4,450 M€.

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DEGAGE DE LA SECTION DE F	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
16 Emprunts d'équilibre	15 166 858 €	2 826 594 €	10 000 000 €	4 450 000 €
165 Dépôts et cautionnement reçus	2 900 €	2 600 €	10 000 €	10 000 €
27 Autres immobilisations financières	0 €	0 €	10 000 €	50 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS	15 169 758 €	2 829 194 €	10 020 000 €	4 510 000 €
10 Dotations et fonds propres (FCTVA + taxe d'aménagement)	940 000 €	2 900 000 €	1 105 000 €	965 145 €
1068 Excédent de financement capitalisés	0 €	0 €	0 €	0 €
13 Subventions d'investissement perçues	2 099 550 €	140 000 €	0 €	866 940 €
024 Produits des cessions	21 000 €	3 300 000 €	0 €	11 252 000 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	3 060 550 €	6 340 000 €	1 105 000 €	13 084 085 €
45 Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 076 212 €	12 452 740 €	12 905 000 €	20 457 760 €

Les recettes d'investissement sont donc issues des éléments suivants :

- Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 2,864 M€
- Dotations et fonds propres : 0,965 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement)

- Subventions d'investissement : 0,867 M€
- Produits des cessions : 11,252 M€ (6,767 M€ Bérulle + 4,485 M€ Cochereau)
- Emprunt d'équilibre : 4,450 M€

Rappelons ici que Saint-Mandé a pu contractualiser 3 emprunts en 2020 et 2021 pour un total de 9,8 M€ selon des conditions de marché très favorables :

- 2,8 M€ sur 15 ans au taux fixe de 0,79% (Crédit Agricole) à mobiliser avant le 15 juin 2022,
- 2 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,73% (Banque Postale) et 5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,64% (Crédit Agricole) à mobiliser avant mai 2023.

Avec ces 3 nouveaux emprunts qui seront mobilisés durant la présente mandature :

- la ville dispose d'une enveloppe de crédits conséquente ;
- le stock de dette atteindra 18,755 M€ fin 2025 contre 20,078 M€ fin 2019 ;
- **elle sera complètement sécurisée (100% classée A1) et davantage diversifiée en 2025.**

En 2022, la Ville mobilisera un emprunt de 2,8 M€ avant le 15 juin conformément aux termes du contrat passé avec le Crédit Agricole. En inscrivant un emprunt d'équilibre de 4,450 M€, elle se donne la possibilité de mobiliser, le cas échéant, 1,650 M€ d'emprunts supplémentaires avant la fin de l'année sur les 2 contrats signés avec la Banque postale ou le Crédit Agricole afin de financer les investissements inscrits au budget.

Néanmoins, comme la Ville l'a pratiqué les années précédentes, ce montant pourra être revu à la baisse ou annulé en fonction, d'une part, des résultats 2021 qui seront réaffectés dans un budget supplémentaire présenté après le vote du compte administratif et, d'autre part, du niveau d'exécution du programme d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2022, le stock de dette s'établit à 16,933 M€. En fin d'année, il pourrait s'élever entre 18,082 M€ et 19,732 M€ en fonction de la mobilisation partielle ou totale de l'emprunt d'équilibre d'ici la fin de l'année.

Evolution stock de dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total sur la période 2020-2025
remboursement capital dette	1,613	1,622	1,522	1,651	1,956	2,170	2,201	11,122
Emprunts nouveaux	1,400			4,450	5,350			9,800
stock dette au 31/12	20,078	18,456	16,933	19,732	23,126	20,956	18,755	-1,322

Dans tous les cas de figure, le plan d'endettement sur la mandature sera respecté avec une dette autour de 20 M€ et une capacité de désendettement < 10 ans.

Conclusion

Le projet de budget 2022 reprend les lignes directrices des orientations budgétaires présentées en décembre dernier.

Le budget présenté ici est doublement ambitieux : Saint-Mandé n'a jamais présenté un budget aussi élevé permettant d'accélérer l'application du programme tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité :

- ⇒ un budget de 63,6 M€ dont 18,7 M€ de dépenses d'équipement,

- ⇒ une capacité d'autofinancement brut dégagée de la section de fonctionnement en nette augmentation (+1,1 M€) sans hausse des taux d'imposition,
- ⇒ un stock de dette (< 20 M€) et une capacité de désendettement (< 10 ans) conforme au plan d'endettement pluriannuel fixé en début de mandature,
- ⇒ résultats : comparés aux communes de mêmes strates (20 000/50 000 habitants), Saint-Mandé investie 2,5 fois plus (1) avec, au regard de sa richesse, un taux d'effort d'investissement de 40,7% contre 21,4% (2) et un taux d'endettement de 39,2% contre 72,4% (4)

Ratios financiers	Ville de Saint-Mandé	Villes de même strate (20 000/ 50 000 habs) source DGCL
Dépenses d'équipement brut / population (1)	781	301
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonct. (2)	40,7%	21,4%
Encours de dette / population (3)	754 €	1 018 €
Encours de dette / Recettes réelles de fonct. (4)	39,2%	72,4%